



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

installations sportives

Question écrite n° 1261

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'avenir du projet de rénovation du stade Félix-Bollaert. Le stade Félix-Bollaert a été sélectionné, à condition qu'il soit rénové, pour faire partie des stades dans lesquels se dérouleront les matches de l'euro 2016 de football. Cependant, le projet de rénovation, sur lequel a travaillé le précédent ministre des sports, Monsieur David Douillet en parfaite collaboration avec Daniel Percheron, président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, est pour l'instant suspendu faute d'accord sur son financement. Les 12 millions d'euros prévus par le CNDS, qui fait du stade Félix-Bollaert le plus aidé des stades de l'euro 2016 (15 % du coût total contre 9 % en moyenne), sont donc en attente de versement. Il souhaiterait donc savoir où en est le projet de rénovation du stade Félix-Bollaert et si ce dernier fera finalement partie des stades pour l'euro 2016.

Texte de la réponse

Le comité exécutif de l'Union des associations européennes de football (UEFA) a désigné, le 28 mai 2010, la France comme pays hôte de l'Euro 2016 de football. Le stade Félix-Bollaert de Lens a été retenu par la Fédération française de football (FFF) dans son dossier de candidature. Interrogée le 5 juillet 2012 par le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, la FFF a confirmé que le stade Félix-Bollaert figurait toujours dans la liste des stades appelés à accueillir l'Euro 2016, les responsables locaux n'ayant pas fait connaître leur volonté de s'en retirer. Ce stade appartient à la ville de Lens qui en a confié l'exploitation au Racing Club de Lens pour une durée de 50 ans, par bail emphytéotique administratif en date du 22 juillet 2002. En vertu de ce bail, le club doit assurer la réalisation des travaux d'amélioration du stade nécessaires à l'accueil de l'Euro 2016 de football dans de bonnes conditions de confort et de sécurité. L'État a manifesté son intérêt pour le projet de rénovation du stade en l'inscrivant sur la liste des enceintes sportives reconnues d'intérêt général (arrêté en date du 2 juillet 2010 publié au JORF du 22 juillet 2010). Les difficultés financières auxquelles est confronté le club font que le financement de ces travaux n'est pas arrêté. Le précédent Gouvernement et le président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais avaient écrit au maire de Lens et au président du club, le 15 mars 2012, pour confirmer l'engagement de l'Etat et de cette collectivité à soutenir ce projet. Ils posaient toutefois la question du portage du projet. Il n'y a eu aucune réponse à ce courrier, alors qu'une échéance au 31 mars 2012 était clairement évoquée. En l'absence de réponse et compte tenu de la nécessité pour l'Etat de notifier à la Commission européenne l'ensemble du dispositif d'aides publiques aux stades de l'Euro 2016, la ministre chargée des sports a sollicité, une nouvelle fois, les acteurs de ce dossier, par des courriers du Directeur des sports datés du 6 août 2012. Aucune réponse n'est parvenue au ministère à ce dernier courrier, en dépit de la volonté affichée par la région Nord-Pas-de-Calais d'accompagner cette rénovation en endossant sa maîtrise d'ouvrage déléguée. Afin de ne pas pénaliser les autres sites hôtes qui attendent le versement de leur subvention, le Gouvernement s'apprête à engager le processus de notification à Bruxelles. A défaut de disposer d'éléments suffisamment précis concernant le projet lensois, il sera impossible de l'intégrer au dossier de notification des subventions de l'Etat aux stades devant accueillir l'Euro 2016.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1261

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4407

Réponse publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5978